

## PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 12 mars 2016 à 19h

Sous la présidence **de M. LOOS Jean-Blaise, Maire.**  
Etaient présents : **Mmes. HURSTEL Lucienne, BOUILLÉ Laurence, GASCHY Virginie, ROHR Agnès, SCHWOEHRER Martine, SCHWOERTZIG Sabrina et MM. KEUSCH Jean-Jacques, LAUFFENBURGER Mathieu, DEMOUCHE Sébastien et GASCHY Christophe arrivé à 19h45**  
Absents excusés : **.../...**  
Secrétaire de séance : **SCHWOERTZIG Sabrina**

#### **AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 12/03/2016**

Avant de débiter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis, M. le Maire demande aux conseillers municipaux d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour, avant le point **divers et informations** :

#### **015. BAUX RURAUX**

Le Conseil Municipal **donne son accord à l'unanimité au rajout de ce point à l'ordre du jour.**

#### **001. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 DECEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 07/12/2015.

#### **002. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

M. le Maire présente le compte administratif 2015 qui est arrêté aux résultats suivants :

##### **Section de fonctionnement :**

Recettes	267 661,39 €
Dépenses	211 046,50 €
<b>Résultat</b>	<b>56 614,89 €</b>
Résultat reporté de 2014	0,00 €
<b>Résultat Global</b>	<b>56 614,89 €</b>

##### **Section d'investissement :**

Recettes	881 565,11 €
Dépenses	756 837,02 €
<b>Résultat</b>	<b>124 819,09 €</b>
Résultat reporté de 2014	181 041,42 €
<b>Résultat Global</b>	<b>305 860,51 €</b>

**Résultats cumulés 362 475,40 €**

Le Conseil Municipal, en l'absence de l'ordonnateur,

- **APPROUVE** le compte administratif 2015, tel que présenté.

**ADOpte À L'UNANIMITE**

### 003. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que les résultats sont identiques à ceux du compte administratif,

- **APPROUVE** le compte de gestion, dressé par le receveur, pour l'exercice 2015.

**ADOpte À L'UNANIMITE**

### 004. AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015, soit 56 614,89 €, en recette d'investissement du budget 2016, article 1068.

**ADOpte À L'UNANIMITE**

### 005. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Sur proposition de M. le Maire et de la commission des finances, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de maintenir les taux des taxes par rapport à 2015, à savoir :
  - **Taxe d'habitation** **14,46 %**
  - **Taxe Foncier Bâti** **8,03 %**
  - **Taxe Foncier Non Bâti** **38,01 %**
  - **Cotisation Foncière des Entreprises** **16,76 %**

**ADOpte À L'UNANIMITE**

### 006. SUBVENTIONS 2016

Au vu des travaux réalisés à la salle et de la nouvelle gestion des locations aux associations locales, le Maire propose ne pas verser de subvention cette année. Il suggère de faire un point l'année prochaine afin de voir si cette situation est gérable pour chaque association.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

#### **Compte 6574**

- AIDES	23 €
- APF	23 €
- AFSEP	23 €
- ARAHM	23 €
- A.G.F	1,22 €/jour/enfant
- A.V.S	1,22 €/jour/enfant

Une demande est également parvenue dans le cadre du centenaire de la Première Guerre Mondiale pour la préservation de la Forêt de Verdun :

- Fondation du Patrimoine - Forêt de Verdun **30 €**

POUR : 10  
ABSTENTION : 00  
CONTRE : 01

Le montant total des subventions allouées par la commune s'élève à :

- **1 800 € au c/ 6574**, dont 142 € sont attribués aux associations mentionnées ci-dessus, la somme de 1 658 € restante pourra être attribuée en cours d'année en fonction des demandes.
- **DECIDE** de verser les cotisations suivantes sur le **compte 6281** :
  - Association des Amis du Mémorial de l'Alsace Moselle : 30 €
  - La Fondation du Patrimoine : 50 €

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 007. COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2015

M. le Maire présente le compte administratif 2015 du CCAS qui est arrêté aux résultats suivants :

### Section de fonctionnement :

Recettes	0,00 €
Dépenses	774,24 €
<b>Résultat</b>	<b>-774,24 €</b>
Résultat reporté de 2014	3 601,80 €
<b>Résultat Global</b>	<b>2 827,56 €</b>

### Section d'investissement :

Néant

Le Conseil Municipal, en l'absence de l'ordonnateur,

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 du CCAS, tel que présenté.

**ADOpte À L'UNANIMITE**

## 008. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CCAS 2015

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que les résultats sont identiques à ceux du compte administratif,

- **APPROUVE** le compte de gestion du CCAS, dressé par le receveur, pour l'exercice 2015.

**ADOpte À L'UNANIMITE**

## 009. AFFECTATION DES RESULTATS DU CCAS

Conformément à la délibération n°081 du 07/12/2015 approuvant la dissolution du CCAS de Boesenbiesen, le Maire propose d'affecter les résultats 2015 du CCAS au budget communal 2016 en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2015, soit 2 827,56 €, en recette d'investissement du budget communal 2016, article 1068.

**ADOpte À L'UNANIMITE**

## 010. AIRE DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS PHYTOSANITAIRES : REVERSEMENT CUMA

Le Maire présente l'état récapitulatif des dépenses liées à la création de l'aire de traitement des effluents phytosanitaires. La Commune a perçu la subvention de l'Agence de l'Eau (60 % du montant HT) qui s'élève à 70 239.09 €.

Il propose désormais que la CUMA (composée d'agriculteurs de la commune et alentours) reverse une partie des dépenses HT à la Commune comme prévu initialement. Le montant de cette participation s'élèverait à 50 130,56 €.

Après débat, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** la participation de la CUMA ;
- **FIXE** le montant à 50 000 €

**ADOpte À L'UNANIMITE**

## 011. SALLE SOCIOCULTURELLE : AVENANTS

L'avenant concerne le lot 12 menuiseries intérieures. Il correspond en partie à une moins value sur certains équipements (parquet, plinthes, escalier, bandes podotactiles...) et en partie à une plus value (plan évier, meubles, insertion oculus, mur en bois...). Le montant de ces modifications s'élève à 0,00 € HT soit 0,00 € TTC. En effet, la moins value et la plus value s'équilibrent parfaitement faisant une opération nulle.

Pour rappel, le marché a été attribué à l'entreprise BRAUN Bois & Alu pour un montant initial de 43 726,08 € HT.

Le Conseil Municipal

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au lot 12 menuiseries intérieures pour le montant susmentionné,

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 012. DETR 2016 : TRAVAUX D'ACCESSIBILITE

Les travaux d'accessibilité des ERP étant éligibles en 2016, le Maire propose de demander l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'accessibilité du bâtiment mairie/école. Les travaux comprennent notamment le remplacement de l'interphone, la mise aux normes de la main courante de l'escalier intérieur ainsi que de la signalisation.

Le montant des travaux est estimé à 10 295,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération

- **APPROUVE** le programme des travaux ;
- **ADOpte** le plan de financement;
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre de la DETR, exercice 2016 ;
- **INSCRIT** les crédits suffisants au budget communal 2016.

**ADOpte À L'UNANIMITE**

## 013. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2016 avec les chiffres suivants :
- **Section de fonctionnement** : équilibré en dépenses et recettes à **208 000,00 €**
- **Section d'investissement** : équilibré en dépenses et recettes à **685 433,00 €**

**ADOpte À L'UNANIMITE**

## 014. MOTION DE SOUTIEN A L'HOPITAL DE SELESTAT

L'association « Je veux un hôpital à Sélestat » a été créée dans le but d'informer et de sensibiliser la population quant aux risques qui pèsent à ce jour sur l'Hôpital de Sélestat.

Après la fermeture du service de néonatalogie il y a un an, celle du service de Réanimation est prévue le 30 Avril prochain, ce qui impactera progressivement tous les autres services dans l'exercice de leur spécialité respective. En dehors du problème social que cela représente (50 emplois dans ce service), cela limitera de façon déraisonnable l'accès aux soins polyvalents pour l'ensemble de la population du Centre Alsace.

C'est à cet effet que l'association a besoin du soutien de tous. Elle fait désormais appel à la population afin d'adhérer à l'association, à des motions de soutien des différents Conseils Municipaux, en diffusant largement ces informations ou encore en écrivant directement à l'Agence Régionale de la Santé.

Le Conseil Municipal

- **DEMANDE** soit le maintien du Service de Réanimation de l'hôpital de Sélestat, soit la création d'une Unité de Surveillance Continue (USC) de 8 lits et d'une Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (UHCD) de 8 lits avec maintien du SMUR 24h/24h.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **015. BAUX RURAUX**

Par délibération n°071/2015 du 16/11/2015, le Conseil Municipal avait décidé de soumettre une proposition de location, en date du 23/11/2015, au GAEC du Tilleul représenté par M. SCHWOEHRER Christophe, à savoir :

- parcelle 86 section 13 - Kreuzaecker de 44,00 ares attribuée à M. LAUFFENBURGER Mathieu dans la délibération du 12/10/2015,
- parcelle 174 sise section 6 - Nachtweid de 45,00 ares attribuée à M. KEUSCH Jean-Jacques dans la délibération du 12/10/2015.

soit un total de 89,00 ares.

Ce dernier avait jusqu'au 30/11/2015 pour faire connaître sa réponse. Ce dernier n'ayant jamais répondu (silence considéré comme un refus comme stipulé dans le courrier de proposition), le Maire suggère de réattribuer ces deux parcelles selon la délibération n°062/2015 du 12/10/2015, à savoir :

- parcelle 86 section 13 - Kreuzaecker de 44,00 ares à M. LAUFFENBURGER Mathieu,
- parcelle 174 sise section 6 - Nachtweid de 45,00 ares à M. KEUSCH Jean-Jacques.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **016. DIVERS ET INFORMATIONS**

#### **a. Demande aide CJB**

L'assemblée est informée que le Club des Jeunes a sollicité une aide financière de la commune pour du mobilier dans leur local. Le Maire propose de débattre de ce point lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

#### **b. Bail**

Le bail de mise à disposition de la salle au CJB est en cours d'écriture.

#### **c. Osterputz**

L'opération Osterputz est renouvelée le mercredi 23 mars 2016. RDV est donné à l'école à 08h30. L'école ainsi que la population intéressée y participent.

#### **d. Conseil d'Ecole**

M. LAUFFENBURGER Mathieu rend compte du dernier Conseil d'École auquel il a assisté. Le point concernant les consignes de sécurité a été soulevé, notamment la fermeture du bâtiment ainsi que le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 21 heures 15 minutes.